

15 novembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 4 octobre dernier était déposé à l'Assemblée nationale, par le député de Mercier, l'extrait d'une pétition signée par quinze personnes demandant au Gouvernement du Québec d'introduire des cours d'exercices aux enfants dans les écoles tous les jours, à raison de quinze minutes le matin et de quinze minutes en fin de journée, et d'amputer le temps des exercices aux autres matières enseignées.

La Politique de l'activité physique, du loisir et du sport *Au Québec, on bouge!*, lancée au printemps 2017, vise une augmentation de la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec. Elle s'adresse à l'ensemble de la population, incluant les jeunes, et concerne la pratique, libre ou encadrée, d'activités de toutes sortes, telles que des activités ludiques, des sports, de la mise en forme, toutes formes de loisirs, le plein air, de la danse et des déplacements actifs.

Mise en œuvre dans le cadre de la Politique, la mesure intitulée *À l'école, on bouge au cube!* vise à soutenir 450 établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire afin que tous les élèves soient physiquement actifs tous les jours de classe pendant au moins 60 minutes. Les écoles qui adhèrent à cette mesure peuvent aussi s'inscrire au Programme Force 4 du Grand défi Pierre Lavoie.

D'ailleurs, les enfants découvrent le plaisir de bouger au quotidien dans les milieux scolaires, essentiellement pendant les cours d'éducation physique et à la santé, mais aussi lors des périodes de récréations et d'activités d'apprentissages cognitifs.

...2

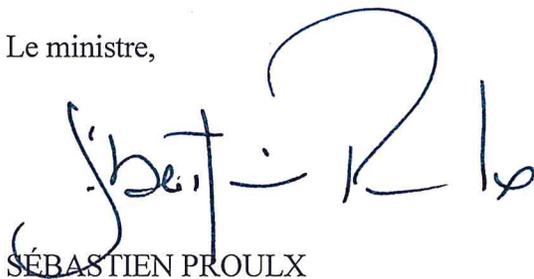
Rappelons que l'article 22 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire prévoit un nombre d'heures indicatif pour chaque matière scolaire, laissant ainsi une marge de manœuvre aux écoles permettant de moduler la grille-horaire des élèves pour réaliser divers projets ou augmenter le temps alloué à l'une ou l'autre des matières.

De plus, le programme d'éducation préscolaire offre, par le truchement de la compétence n° 1 *Agir avec efficacité dans différents contextes sur le plan sensoriel et moteur*, différents moments consacrés à l'activité physique. Cette compétence contribue au développement psychomoteur de l'enfant. Une école qui souhaite ajouter des périodes d'éducation physique et à la santé à l'horaire de ses élèves est par ailleurs en mesure de le faire.

Ainsi, particulièrement dans le récent contexte du dévoilement de l'initiative *Au Québec, on bouge!*, laquelle reconnaît explicitement l'importance de cibler prioritairement les jeunes, toutes les conditions sont réunies au Québec afin qu'ils expérimentent, dès leur jeune âge, les bienfaits de l'activité physique et développent le goût de continuer à bouger à l'âge adulte.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



SÉBASTIEN PROULX